



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA
LAMBERDIÈRE

COMITE DE PROJET

25 NOVEMBRE 2025

LE COMITÉ DE PROJET

OBJET DE LA RÉUNION : < débattre sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire >

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

LES ACTEURS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE INVITÉS :

- Les porteurs de projet
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation
- Un représentant de l'intercommunalité
- Un représentant de chaque commune limitrophe à la commune d'accueil
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressée

LE COMITÉ DE PROJET DOIT SE RÉUNIR AVANT LE DÉPÔT DE LA PREMIÈRE DEMANDE D'AUTORISATION ET DOIT PRÉSENTER LES POINTS SUIVANTS:

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, sa puissance et ses impacts
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation
- Les aménagements envisagés pour la construction du projet
- Les options de raccordement

UN COMPTE RENDU DEVRA ÊTRE RÉALISÉ EN AVAL DE LA RÉUNION ET RENDU PUBLIC

SOMMAIRE



1

Présentation de
Valeco

2

Contexte local

3

Présentation du
site

4

Développement
technique du
projet

5

Projet de territoire

6

Prochaines étapes

1

PRÉSENTATION DE VALECO



Valeco est une société spécialisée depuis 1995 dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et à l'International.

+ Ce qui nous définit

- Une proximité des équipes sur votre territoire : 11 agences en France pour un ancrage territorial de chaque projet
- Une maîtrise de toute la chaîne de valeur de la production d'énergies renouvelables
- Un projet sur-mesure pour votre territoire
- Un énergéticien à actionnariat public engagé dans la transition énergétique
- La capacité de mener des projets innovants et complexes : réalisation de projets solaires, éoliens (onshore/offshore), stockage et hydrogène hors subventions



Chiffres-clés



234
Eoliennes en exploitation



+ 200
Exploitations agricoles
accompagnées en agrivoltaïsme



908 MW
en exploitation



56
Centrales solaires en exploitation



300
Experts

2

CONTEXTE LOCAL



LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

→ UNE STRATÉGIE VOLONTARISTE DE CROISSANCE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DÉCARBONER LA PRODUCTION
D'ÉNERGIE POUR LUTTER CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



32% DE LA
CONSUMMATION FINALE
BRUTE D'ORIGINE
RENOUVELABLE



40 % DE LA PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ
D'ORIGINE RENOUVELABLE

2030

La Loi de Transition
Énergétique pour la Croissance
Verte (LTECV) 2015

LA TRADUCTION DANS LA LOI

Avec l'Accord de Paris (2015), le Plan climat (2017), et la Loi Climat, la France a inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte l'objectif de porter la part des EnR à 32 % de son mix électrique en 2030.

Ce chiffre est repris dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en cours.

La PPE donne une directive de développement et définit les objectifs de politique énergétique de 2018 à 2028

LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONAL

UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

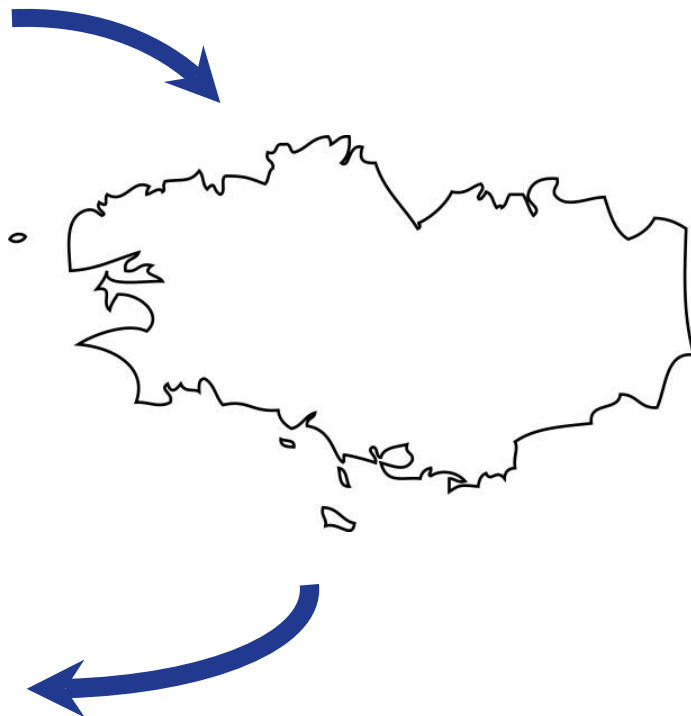
➤ La Bretagne fait face à une situation délicate en matière d'alimentation électrique : elle importe 80% de ses besoins électriques, et 90% de ses besoins énergétiques

➤ 15% de l'énergie consommée est d'origine renouvelable

LES OBJECTIFS RÉGIONAUX

➤ Appel lancé par la Breizh Cop en 2017 pour accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire

➤ Ambition du schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires de multiplier par 7 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

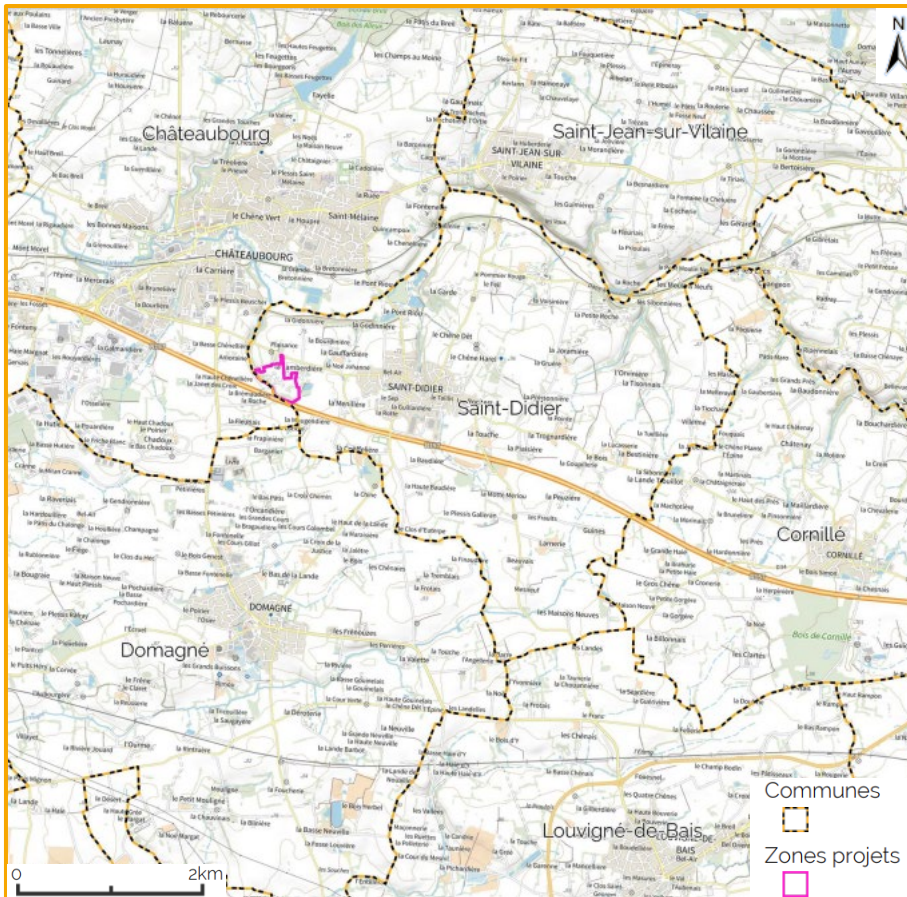


3

PRÉSENTATION DU SITE



LOCALISATION

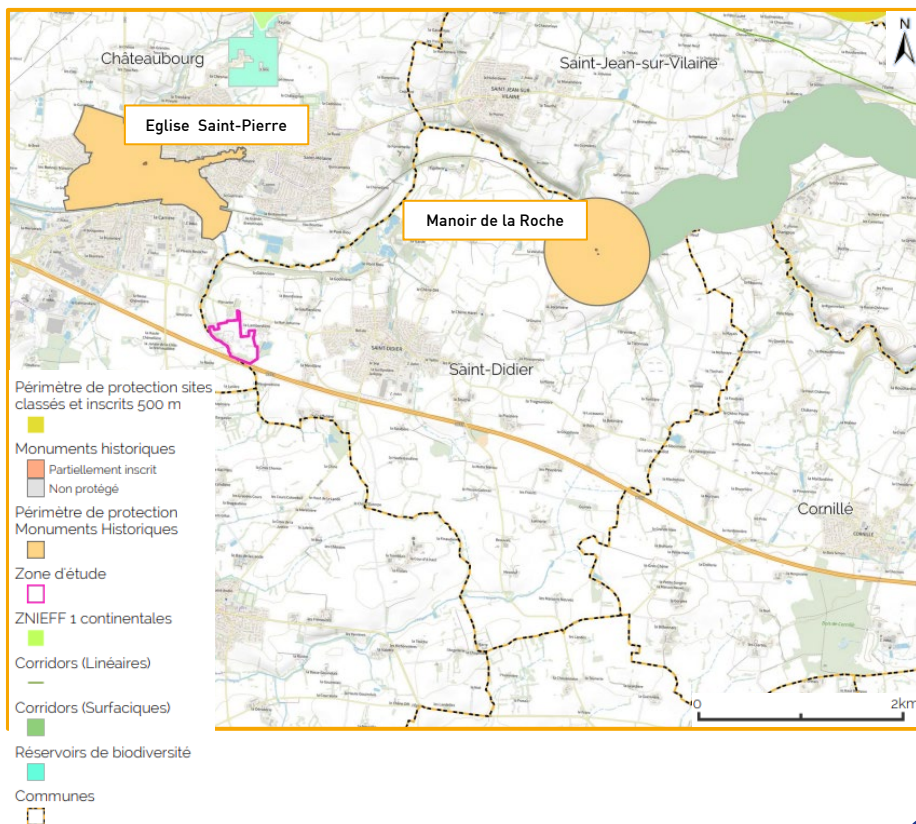


- Commune de Saint-Didier
- Vitré communauté
- A l'ouest de la commune au niveau du hameau de la Lamberdière
- En bordure de la N157
- En bordure de Châteaubourg
- A 2 km du centre bourg de Saint-Didier

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

Le projet naît à la suite d'un appel d'offre du propriétaire

- Valorisation de terrains anthropisés en contribuant à la transition énergétique
- Participation à la stratégie nationale de prioriser la solarisation des sites « à moindre enjeu foncier »
- En dehors de tout zonage NATURA 2000 et autres zonages environnementaux réglementés
- En dehors du périmètre de site ou monuments classés
- Présence d'un bon maillage bocager
- Solution de raccordement possible
- Surface disponible suffisante pour un modèle économique viable
- Une topographie relativement plane propice à l'accueil d'un tel projet



LE SITE

CARATERISTIQUES DU SITE :

- Zone d'études de 11,3 ha
- Foncier utilisé pour du stockage temporaire de déchets inertes
- 1 propriétaire
- Un accès par le D33
- Une zone d'un seul tenant
- Pistes existantes
- Boisements au sud, à l'ouest et à l'est du site
- Habitations à l'ouest, au nord et à l'est du site
- La N157 au sud

OBJECTIFS :

- Contribuer à l'indépendance énergétique française et régionale
- Produire une énergie locale et décarbonée
- Développer un projet de territoire en collaboration avec les acteurs locaux



Règlement du PLU actuel :

ARTICLE A 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

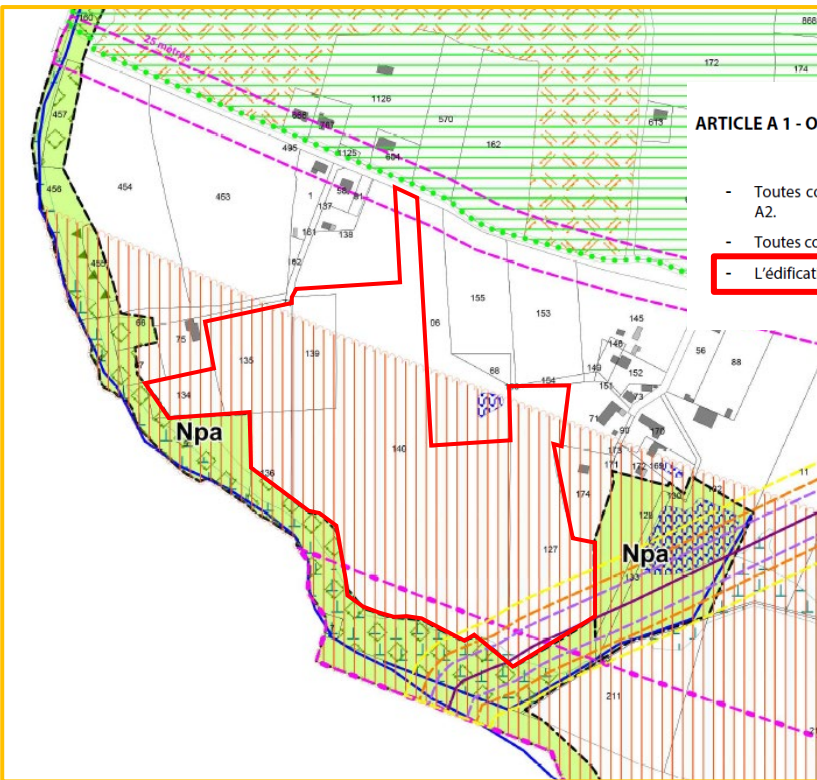
- Toutes constructions ou installations non nécessaires à l'exploitation agricole, sauf celles visées à l'article A2.
- Toutes constructions ou installations non nécessaires à un service public ou d'intérêt collectif.
- L'édification de champs photovoltaïques.

➤ Incompatible en l'état

➤ Déclaration de projet en cours pour mise en compatibilité

➤ Zonage envisagé < Nenr > ou < Npv >

➤ Réalisé avec le bureau d'étude l'Atelier d'Ys



- A (Espace agricole)
- Marges de recul résultant de l'application de l'article L.111-6 et suivants du C.U.
- Npa (Espace naturel)
- Classement sonore des infrastructures terrestres

4

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE



HISTORIQUE

Etude de faisabilité

Développement

2023

- Loi APER
- Choix du site
- Rencontre mairie

Janvier
2024

- Conseil municipal
- Consultation des bureaux d'études

Février
2024

- Permanence publique avec les riverains proches

Avril 2024

- Attribution des marchés
- Lancement des inventaires écologiques

Février
2025

- RDV Mairie

Juin 2025

- Délibération déclaration de projet

Juin 2025

- Réception de l'état initial des études d'impact
- Lancement conception

Été 2025

- RDV mairie/Vitré communauté
- Contact riverains proches présentation de l'implantation avant validation

Septembre
2025

- Conception finalisée

Octobre
2025

- Lettre d'information
- Lancement étude de pollution

Novembre
2025

- Réception des impacts et mesures
- Comité de projet



ÉTUDES RÉALISÉES

MILIEU NATUREL



- Développer un projet de moindre impact sur la biodiversité (faune, flore)
- Inventaires sur 4 saisons, Zones humides
- Définition des mesures environnementales

PAYSAGE ET ÉTUDE D'IMPACT



- Développer un projet de moindre impact sur le paysage et le cadre de vie
- Définition des mesures environnementales

ATTESTATION ATTES ALUR



- Garantir la compatibilité entre l'usage futur du site et l'état des milieux en place (sol, eaux, air) sur des sites potentiellement à risque (SIS ou ICPE)
- Bien prendre en compte le risque pollution

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE



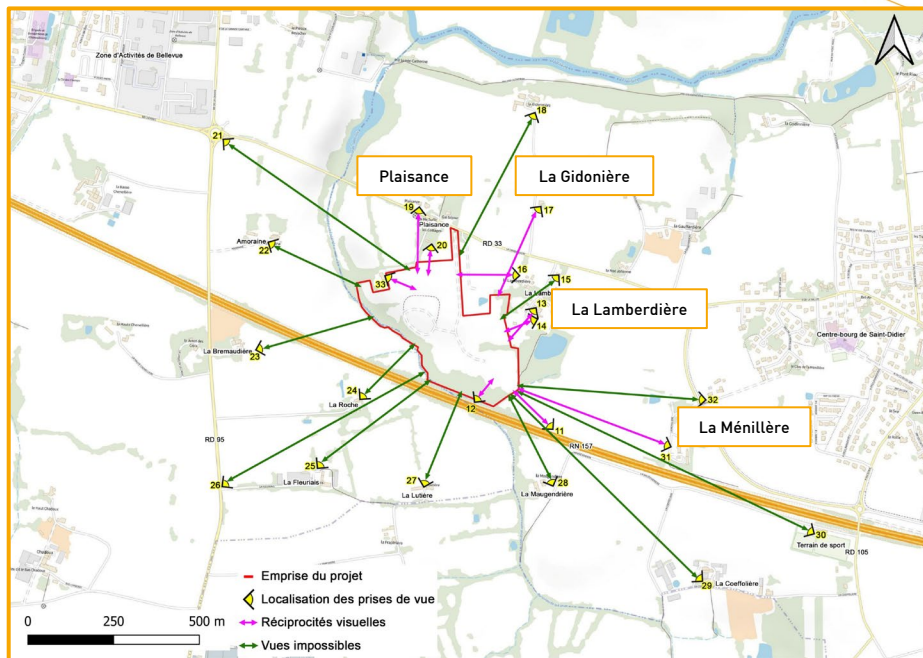
- Concevoir des plans avec un bon niveau de détail

ETAT INITIAL PAYSAGER

SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Des enjeux liés aux :

- 2 Axes de communication : la D33 ainsi que la N157.
- Hameaux : projet visible ou peu visible depuis 4 hameaux (La Lamberdière, La Gidonnière, Plaisance, La Ménillère)



Au-delà d'une distance de 500 m, la zone du projet devient imperceptible : écrans végétaux, topographie légèrement vallonnée

ETAT INITIAL PAYSAGER

SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Un fort niveau de sensibilité a été identifié du fait des perceptions immédiates du projet depuis une habitation du hameau < Plaisance >. Un niveau de sensibilité modéré a été identifié depuis le hameau < Plaisance >. Un niveau de sensibilité faible a été identifié depuis les hameaux < La Lamberdière > et < La Menillère >.

Sensibilité forte : Sud du hameau < Plaisance > - Vue 33



Sensibilité modérée : Nord du hameau < Plaisance >

Vue 19



Sensibilité faible : < La Lamberdière > et < La Menillère >



Vue 13

Vue 31



Vue 20



SYNTHÈSE DES ENJEUX

SYNTHÈSE DES ESPÈCES PATRIMONIALES :

- Grand capricorne {Entomofaune PN}
- Rossignol Philomèle (nicheur) {Avifaune PN}
- Coucou gris (nicheur) {Avifaune PN}
- Alouette des champs (non nicheuse) {Avifaune}
- Moineau domestique (non nicheur) {Avifaune PN}
- Verdier d'Europe (nicheuse) {Avifaune PN}
- Barbastelle d'Europe {Chiroptère PN}
- Murin à oreilles échanquées {Chiroptère PN}
- Murin de Natterer {Chiroptère PN}

SYNTHÈSE DES ESPÈCES PROTÉGÉES :

- 26 espèces d'oiseaux
- 4 espèces de reptiles
- 1 espèce d'amphibien
- 8 espèces de chiroptère
- 1 espèce d'écureuil



Les espèces patrimoniales et protégées ont été recensées et observées sur la ZIP au niveau des boisements via des passages sur site, pièges photo, enregistreurs ou plaques reptiles.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

ZONES HUMIDES :

- Une zone humide recensée au sud de la ZIP au niveau des boisements

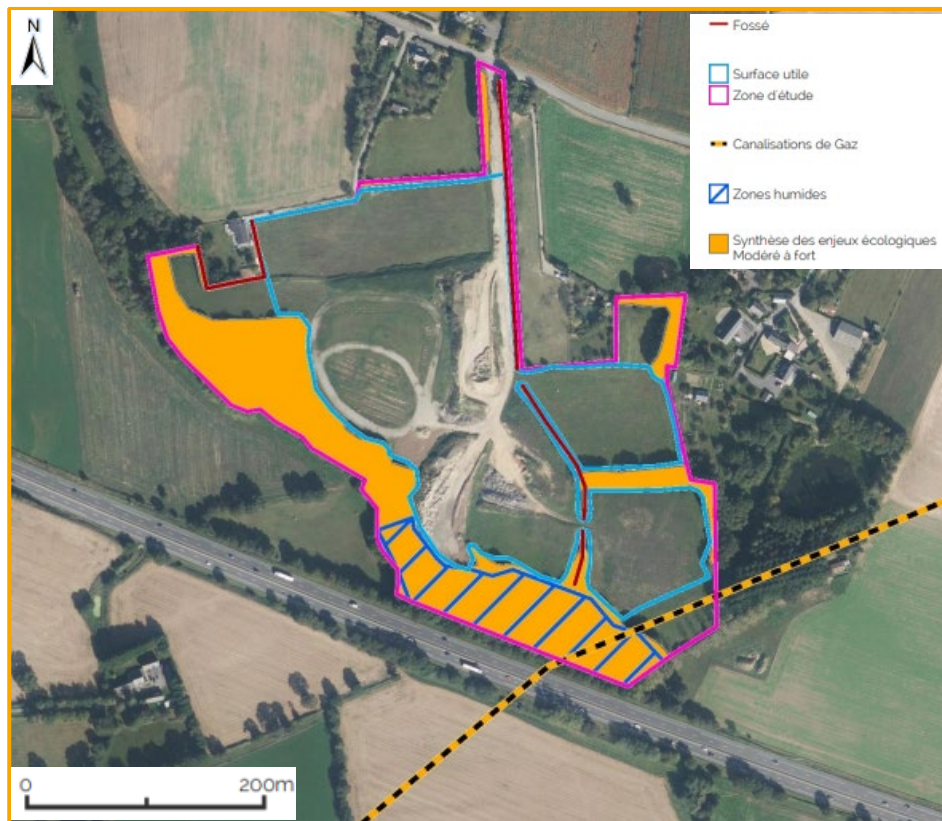
ENJEUX ÉCOLOGIQUES :

- Niveaux d'enjeu modérés à forts au niveau des zones boisées (boisement, haies)
- Niveaux d'enjeu faibles sur les surfaces exploitées

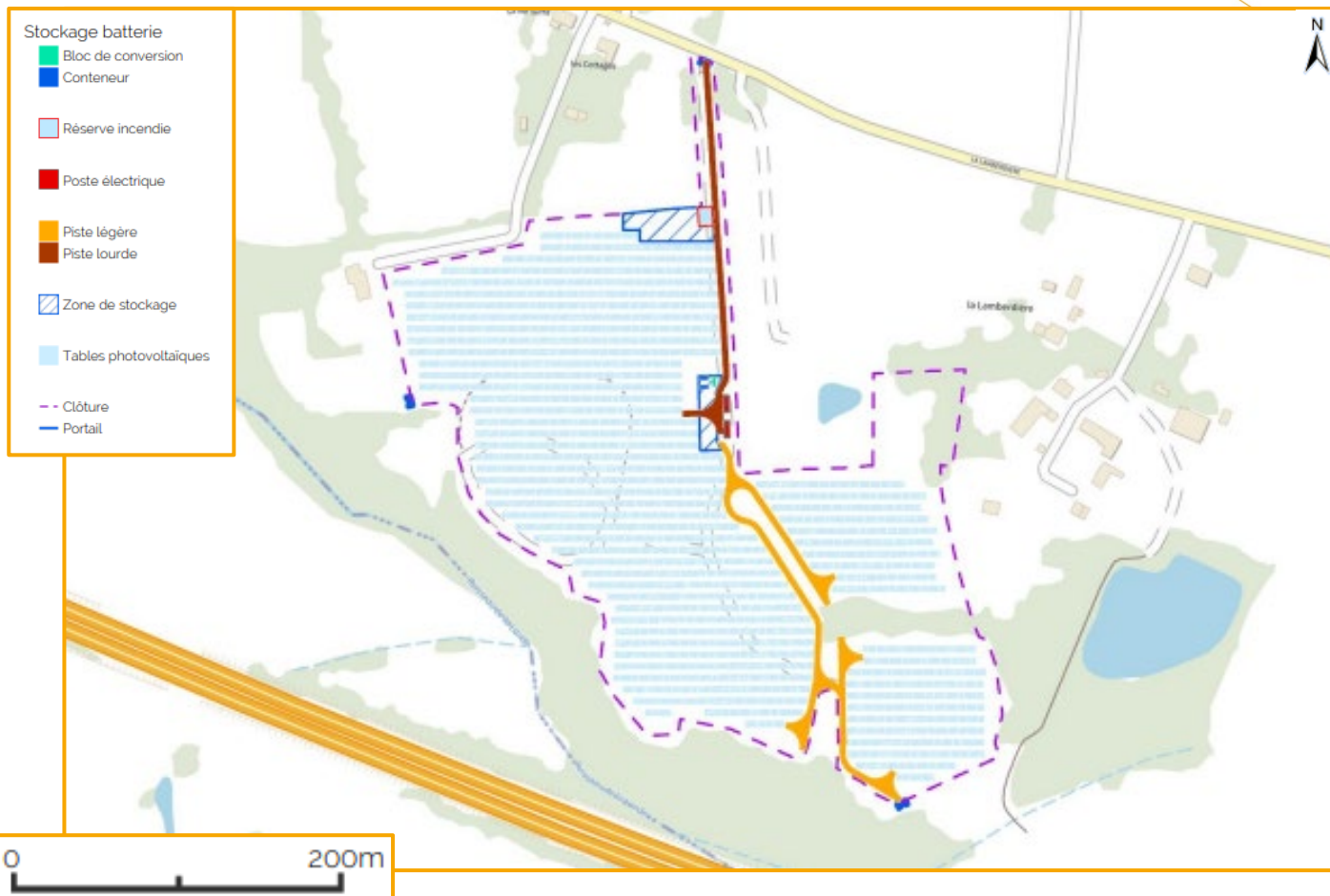


DEFINITION DES ZONES D'IMPLANTATIONS

- Evitement des boisements/haies et zones avec un enjeu fort
- Evitement des zones humides
- Evitement des servitudes (canalisation de gaz)
- Conservation des fossés, aménagements de gestion des eaux et cours d'eau existant
- Privilégier les espaces ouverts avec une topographie plane



IMPLANTATION DU PROJET



TABLES PHOTOVOLTAÏQUES

- Surface d'implantation: 5,9 ha
- Disposition des tables: 2V13/2V7
- Ancrage: pieux battus
- Distances inter-tables: 2,75 m
- Hauteur bas des panneaux: 1,20 m

POSTES ELECTRIQUES

- 1 poste de livraison/transformation
- 1 poste de transformation
- Positionné à 150m des habitations

CLÔTURE ET PORTAILS

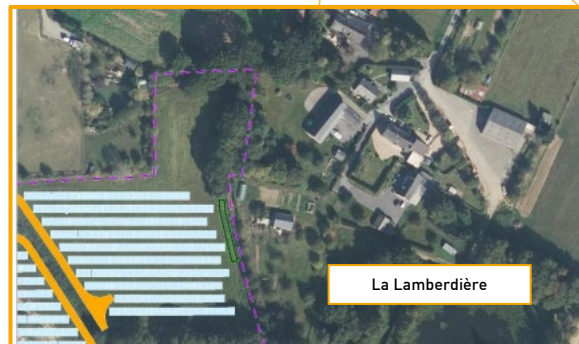
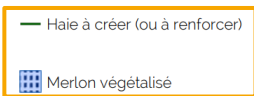
- Surface clôturée: 7,4 ha
- Longueur de clôture: 1667 m
- Hauteur clôtures: 2m
- Type : maille 15cm*15cm
- Nombre de portails: 3
- Longueur: 6m
- Hauteur: 2m

PISTES

- Linéaire : 823 ml
- Largeur : 4m
- Type : Gravier non traité (GNT)
- Perméabilité : OK

IMPACTS ET MESURES

PAYSAGE



IMPACTS BRUTS :

- **Fort** au niveau de l'habitation du hameau Plaisance
- **Moyen** au niveau de la N157, la D33 et des hameaux < la Lamberdière > et < Plaisance >
- **Faible** au niveau des hameaux < la Ménillère > et < la Gidonière >

MESURES :

- Plantation de haies : 250ml
 - Renforcement : 100 ml
- Plantations en automne pour une meilleure reprise
Espèces indigènes présentes localement



IMPACTS RÉSIDUELS : **Faible**

BÉNÉFICE : passage d'une activité avec du passage et du bruit à une activité de production d'ENR
-> réduction du bruit, de la poussière pour les habitations alentours

PHOTOMONTAGE

- Vue 11 depuis N157 avant plantation de haie



- Vue 11 depuis la N157 après plantation de haie (à feuilles tombées)



IMPACTS ET MESURES

BIODIVERSITÉ

IMPACTS BRUTS :

- **Moyen** au niveau de l'avifaune et des chiroptères
- **Faible** au niveau de la flore, des amphibiens et des reptiles

MESURES :

Evitement :

- Evitement des zones à enjeux
- Conservation d'espaces sans installation pour conserver la trame verte et les lisières

Réduction

- Calendrier écologique de chantier
- Renforcement de la trame verte avec la plantation de linéaire de haie
- Mise en place d'hybernaculum

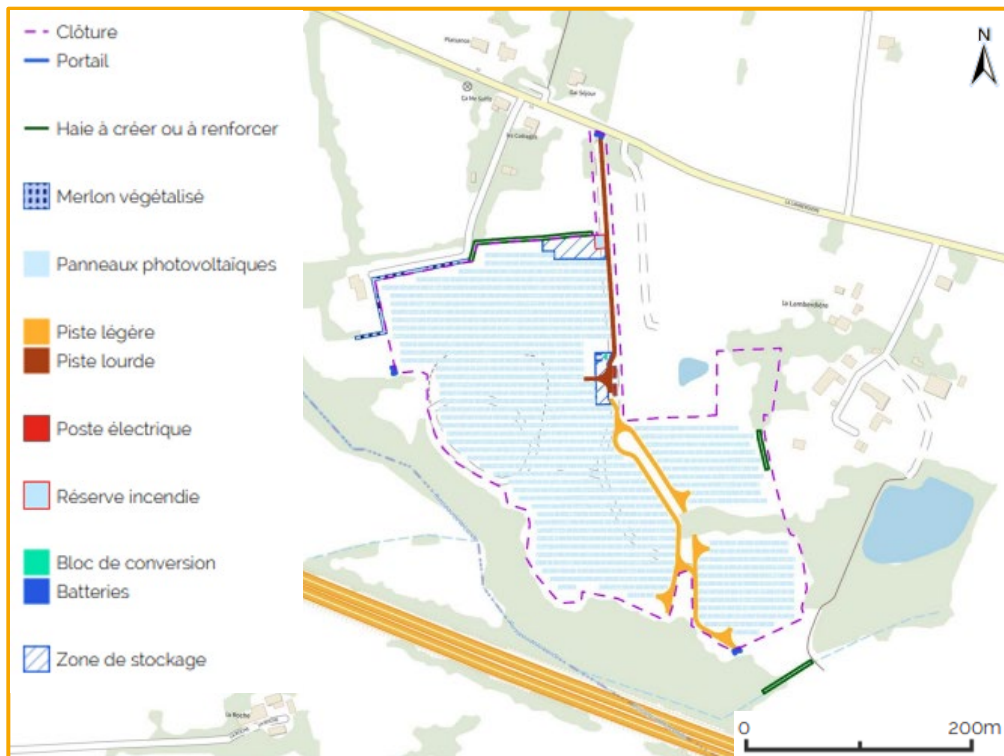
Suivi:

- Suivi écologique en phase chantier et en phase d'exploitation

IMPACTS RÉSIDUELS : **Faible**

BÉNÉFICE : passage d'une activité avec du passage et du bruit à une activité de production d'ENR
-> réduction du bruit favorise le développement de la faune

IMPLANTATION FINALE



8,5 MW

Puissance installée
potentielle



9,5 GWh/an

Énergie produite estimée



Surface foncière : **11 ha**

Surface d'implantation

PV : **5,9 ha**

AMÉNAGEMENTS PV

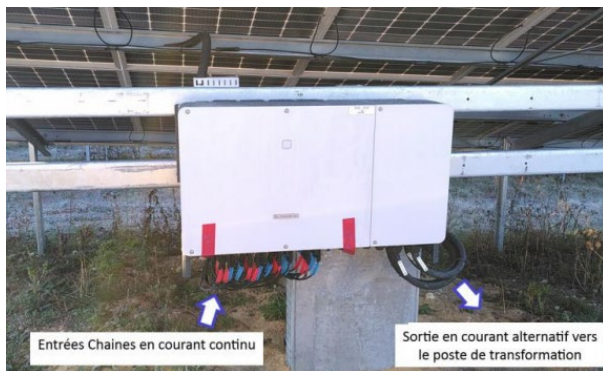
TABLES PHOTOVOLTAÏQUES



POSTES ELECTRIQUES



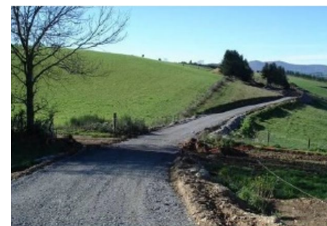
ONDULEURS DECENTRALISES



AMENAGEMENTS ANNEXES



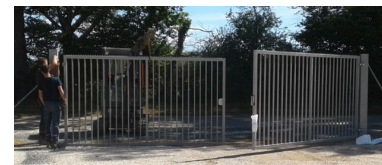
Réserves d'eau artificielles



Pistes en GNT



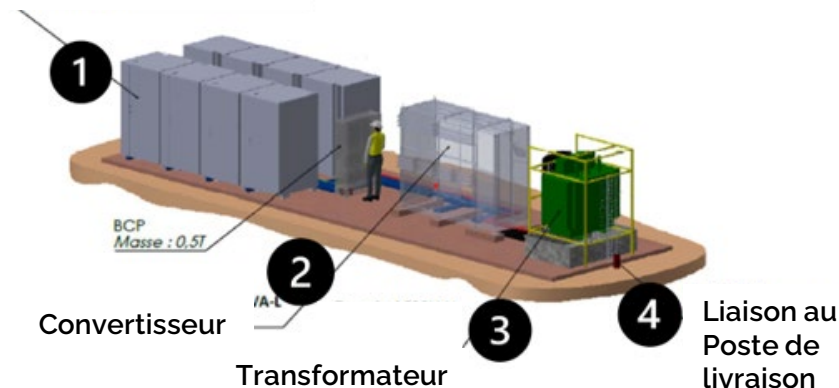
Clôture grosse maille



Portails

STOCKAGE PAR BATTERIES

Batteries



- 1 Les batteries sont un dispositif de stockage d'énergie électrochimique, constituées de cellules regroupés en modules, qui sont intégrés dans des racks ou des conteneurs
- 2 Les batteries fonctionnent en courant continu, et sont connectées à des onduleurs pour convertir l'énergie en courant alternatif
- 3 Des transformateurs permettent ensuite d'ajuster la tension pour la connexion au réseau public en moyenne ou haute tension
- 4 La centrale de stockage est connectée au réseau via le poste électrique

VISUEL BATTERIES :



STOCKAGE PAR BATTERIES

Foncier sécurisé

CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE

Production
envoyée sur le
réseau public

POSTE DE
LIVRAISON

UNITE DE STOCKAGE

Décharge

Charge

SYSTEME CO-LOCALISE

Deux activités indépendantes sur un même foncier avec un même raccordement entre le poste de livraison et le poste source

Injection de la
production de la
centrale PV et de
la décharge

POSTE SOURCE
(ENEDIS/RTE)

Réseau
public

Soutirage

EXEMPLE DE PLANNING SUR 12 MOIS

| Chantier | Mois | | | | | | | | | | | |
|--|------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| Coordination SPS et environnementale | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Plantation des haies | ■ | | | | | | | | | | | |
| Terrassement, création de pistes et de zones de stockage | ■ | ■ | | | | | | | | | | |
| Clôtures | | | ■ | | | | | | | | | |
| Etude géotechnique (Pull-out tests) | | | ■ | | | | | | | | | |
| Génie électrique : tranchées | | | | ■ | ■ | | | | | | | |
| Battage des pieux | | | | | ■ | ■ | | | | | | |
| Montage des structures | | | | | | ■ | ■ | ■ | | | | |
| Livraison des modules | | | | | | | ■ | ■ | | | | |
| Montage des modules | | | | | | | ■ | ■ | ■ | | | |
| Génie électrique : raccordements | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Unité de stockage | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | | |
| Postes électriques | | | | | | | | | ■ | ■ | | |
| Citerne | | | | | | | | | | ■ | | |
| Génie électrique : télésurveillance et communication | | | | | | | | | | | ■ | |
| Raccordement Enedis | | | | | | | | | | | ■ | |
| Mise en service / Tests | | | | | | | | | | | | ■ |

- Du lundi au vendredi
- Pas de livraison le vendredi
- Hors jour férié
- 1 camion par jour
- En période diurne (8h-18h)
- Période < bruyante > sur 2 mois maximum avec le battage des pieux

Première estimation sommaire du trafic durant travaux

| Aménagements | Nombre d'engins (approximatif) |
|--|--|
| Panneaux solaires | 19 semi-remorques |
| Postes électriques + Base vie + Unité de stockage batterie | 7 (un camions grue + 6 camions) |
| Onduleurs + clôture | 1 semi-remorque |
| Citerne | 17 (16 camions citernes + 1 semi-remorque) |
| Structures | 11 semi-remorques |
| Terrassement | Env. 40 camions de chantier |

- Soit environ 95 camions sur 12 mois de chantier (sans compter les petits engins présents sur site)



Camion de chantier 6x4, 8x4 (livraison de la GNT)



Camion grue (pour la base vie, bennes, contener ...)



Manuscopique (transport de matériel sur piste et déchargements)



Batteuse

RACCORDEMENT

Option envisagée à ce jour

- Poste source de Douaires (HTA)
- Commune de Piré-Chancé
- 8,3 km par la route
- Enjeux :
 - Traversé d'un pont au-dessus d'une voie ferrée et d'une nationale (possibilité d'une obligation de forage)
 - Passage dans le bourg de Domagné

ENEDIS décisionnaire de la solution de raccordement

- Demande de raccordement une fois le permis de construire autorisé
- Raccordement se fait par leurs soins en bordure de chaussée existante



COÛT ENVISAGÉ DU PROJET

ESTIMATION pour un projet photovoltaïque de 8,5 MW en colocalisation avec une batterie de 4MW

- CAPEX (coût de développement / coût de raccordement (hors quote-part) / coût de chanter) : 9 500 000 €



5

**PROJET DE
TERRITOIRE**



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Deux types de rémunérations découlent d'un projet photovoltaïque avec stockage

TERRITOIRE

Redevances fiscales :

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)
Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Imposition Forfaitaire sur les
Entreprises de Réseaux (IFER)

Taxe d'aménagement :

Taxe reversée lorsque l'autorisation
d'urbanisme est accordée

Mesures d'accompagnement :

Projets adaptés aux besoins du
territoire

PROPRIÉTAIRE

Redevances locatives :

Perçues par le propriétaire foncier
Par le biais d'un bail emphytéotique
de 40 ans

RETOMBÉES FISCALES

POUR UNE PUISSANCE DE 8,5 MW DE PV ET 4 MW DE STOCKAGE – ESTIMATION

REDEVANCE FISCALE ANNUELLE PRÉVISIONNELLE

| | COMMUNE DE SAINT-DIDIER | VITRE COMMUNAUTÉ | DÉPARTEMENT |
|--|-------------------------|------------------|----------------|
| TFB (taxe sur le foncier bâti) | 3 000 € | 150 € | / |
| CFE (cotisation foncière des entreprises) | / | 3 000 € | / |
| IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux) | 4 000 € | 10 500 € | 6 500 € |
| TOTAL | 7 000 € | 13 650 € | 6 500 € |

TAXE D'AMÉNAGEMENT (VERSEMENT UNIQUE ET FORFAITAIRE)

→ Perçue en une fois par la collectivité en charge de la compétence urbanisme ADS : 3 000 €
(avec une taxe d'aménagement de 1%)

AU-DELÀ DES RETOMBÉES FISCALES



La production d'une énergie locale, bas carbone et renouvelables pour **5 000 habitants**, soit environ **30%** de la population de la commune d'accueil et des communes limitrophes

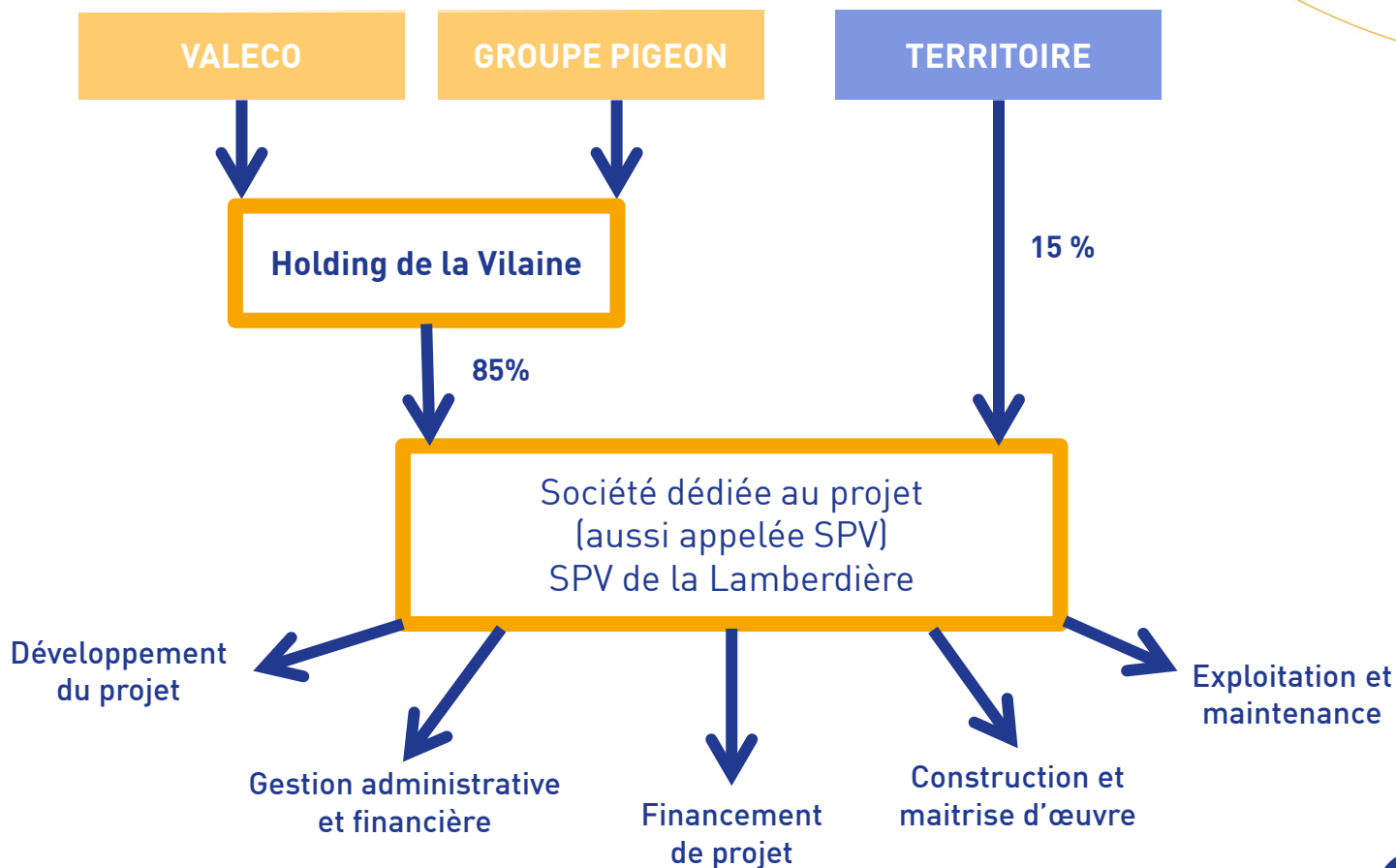


Recours aux **compétences de proximité**



Une énergie bonne pour le climat – Réduit l'émission de **3 500 tonnes par an** de CO2 équivalent dans l'atmosphère

OUVERTURE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DE PROJET

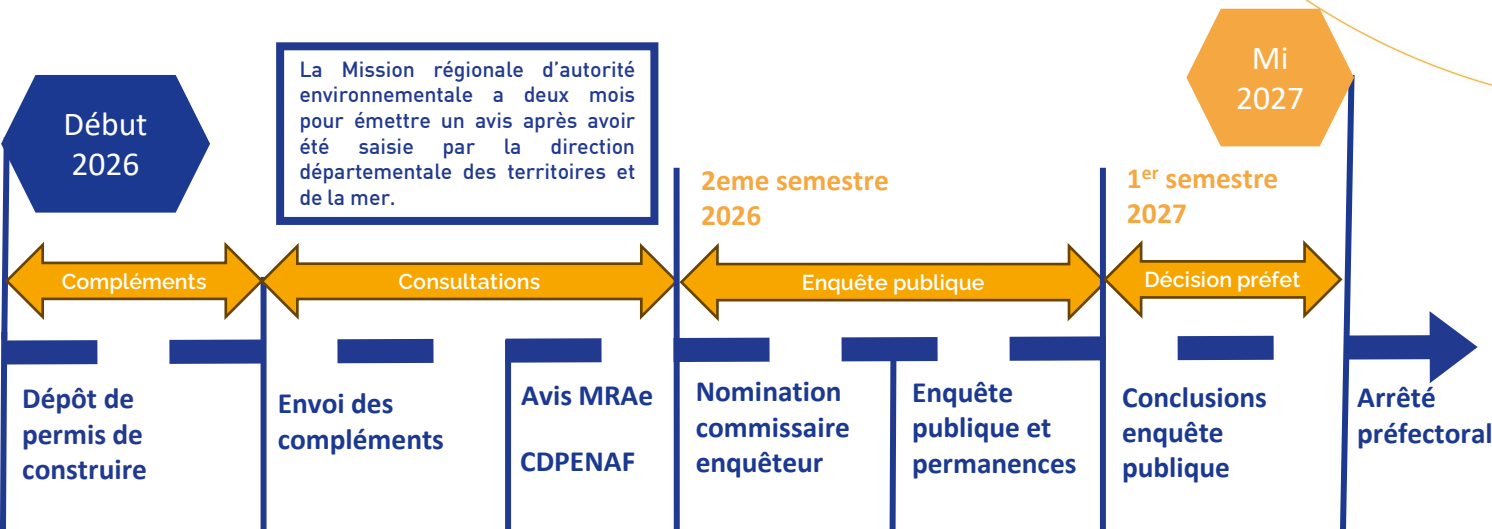


6

PROCHAINES ÉTAPES



L'INSTRUCTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE



ENQUETE PUBLIQUE

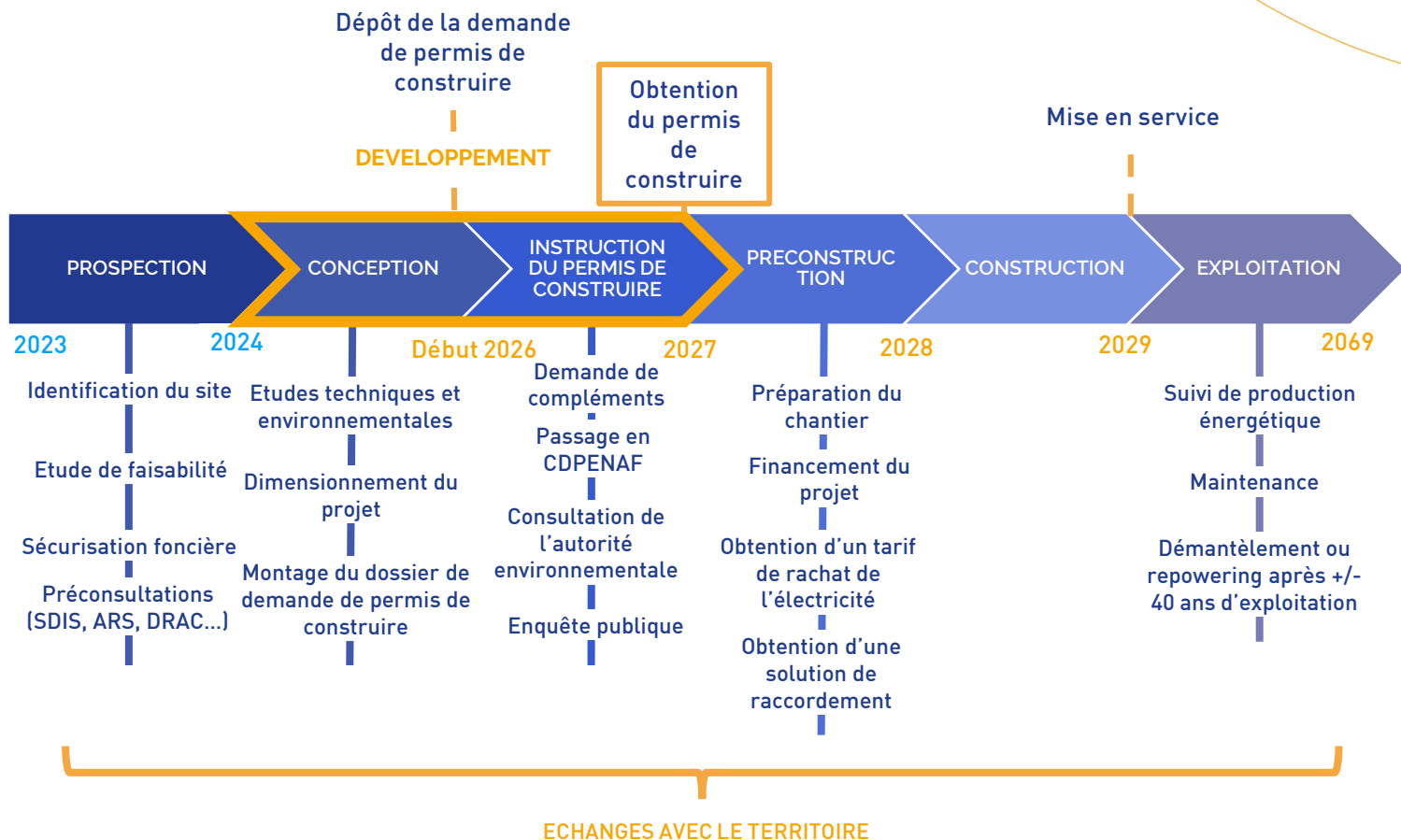
Durée ? 1 mois minimum.

Où ? Dans la commune concernée par le projet. Le conseil municipal est sollicité pour avis.

Comment ?

- Le dossier complet est consultable par tous en mairie et en ligne sur le site de la préfecture.
- Un commissaire enquêteur, nommé par le Tribunal administratif, assure des permanences et tient un registre dans lequel chacun peut formuler des observations.
- Il rédige un rapport et émet un avis motivé.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



CONTACTS

Enora Rinaudo

Cheffe de projets photovoltaïques
Agence de Nantes
enorarinaudo@groupevaleco.com
06 62 88 19 53

Justine Senet

Référente projets photovoltaïques
Agence de Nantes
justinesenet@groupevaleco.com
06 70 50 32 69



PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES